

Camping solidaire La Ruche, 26150 Ponet-et-Saint-Auban

Résumé pour la presseCe qu'il faut savoir en deux minutesEn 2020, un particulier acquiert à Ponet-et-Saint-Auban l'ancien camping du comité d'entreprise de la RATP — un terrain de 40 emplacements, vendu comme camping existant, assorti d'un plan d'aménagement validé en 2018 par la Direction Départementale des Territoires (DDT), autorisant une reconstruction à l'identique à condition de démarrer dans les trois ans. Les travaux commencent dans les délais. Un huissier constate le démarrage.Six ans plus tard, sans que le propriétaire ait jamais bénéficié d'une défense complète, il se retrouve condamné pénalement avec exécution provisoire : retrait des mobil-homes, suppression d'aménagements, sanctions financières lourdes — à titre personnel et pour sa société. L'audience du 27 février 2026 s'est tenue sans avocat. Le gérant, victime d'un accident de la circulation non-responsable, avait développé un état de stress post-traumatique (PTSD) entraînant une incapacité totale de trois mois — dans l'impossibilité de traiter la moindre correspondance, postale ou électronique. Cette situation médicale a provoqué la rupture de la relation avec son conseil. Seul face au tribunal, il demande un renvoi. Refusé.Cette exécution provisoire immédiate implique le départ sans délai de résidents à l'année, dont des personnes âgées ou en perte d'autonomie, sans solution de relogement identifiée. Un appel a été engagé. Des voies de suspension de l'exécution provisoire sont à l'étude. Les journalistes sont attendus sur site mardi 7 avril 2026.« On me condamne pénalement pour avoir logé dignement des personnes vulnérables dans un camping légalement reconnu depuis 1998. »— Samuel Gauge, gérant du camping La RucheLire la suite...<https://habitat-pc-sos.fr/blog/ponet-saint-auban-camping-dossier-presse-media/>